

Du mouvement à la gare

Romont » Etablie au chemin du Moléson, à proximité immédiate de la gare de Romont, l'entreprise Kayhan Echafaudages envisage un déménagement vers la route de Bocheffera, située entre la route de Fribourg et la ligne CFF, selon une information parue hier dans la *Feuille officielle*. «Nous resterions locataires, mais nous deviendrions cette fois-ci locataires de la commune», confirme Sylvain Maudry, administrateur de ladite société.

Pressentie depuis plusieurs mois pour intégrer la zone de la future gare routière de Romont (LL du 14 mars), la surface actuellement occupée par la société Kayhan Echafaudages ne rentrera toutefois pas dans le périmètre du futur projet. «Malheureusement, le propriétaire souhaite garder ses locaux. C'est dommage pour notre projet, mais nous respectons son choix», indique le conseiller communal Marc Menoud, en charge de l'urbanisme. » CG

Un bras de fer syndical en Veveyse

Soins » Le Syndicat des services publics durcit le ton dans le conflit qui affecte le Réseau santé et social de la Veveyse.

Une «grève des crayons» se dessine. Le Syndicat des services publics (SSP) menace la direction du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) de ne plus procéder aux facturations de soins à partir de septembre. Communiqué hier, ce préavis fait suite à une décision prise en assemblée le 17 juillet par des employés affiliés au SSP. «Le

personnel continuerait à prodiguer les soins, il relèverait tous ses déplacements, mais il n'enregistrerait plus les facturations. Ce serait dès lors à la direction de réaliser ces tâches administratives», explique Catherine Friedli, secrétaire syndicale.

Dans son communiqué, le SSP déplore n'avoir reçu «aucune réponse formelle» de la part du président de l'assemblée des délégués du RSSV et des syndicats du district à son dernier courrier. «Nous envisageons une assemblée à la fin

août pour nous déterminer sur la grève. Si des mesures qui satisfèrent alors le personnel auront été prises d'ici là, alors la grève n'aura pas lieu», explique Catherine Friedli. Egalement contacté, le préfet de la Veveyse, par ailleurs président de l'assemblée des délégués du RSSV, n'a pas semblé ébranlé par ces menaces: «En tant qu'autorité, je n'ai pas d'ultimatum à recevoir», estime François Genoud. Et d'indiquer que la conférence des syndicats du district s'est réunie le 14 juillet, justement

pour discuter du RSSV. «Elle vient d'ailleurs de me solliciter pour recevoir une délégation du comité du RSSV. C'est ce que je compte faire avant la fin du mois. Nous voulons vraiment trouver des solutions rapidement», ajoute-t-il.

Pour rappel, plusieurs collaborateurs du RSSV avaient fait part, dans les colonnes de ce journal, des griefs – quant à l'ambiance et aux conditions de travail – qu'ils portent à l'égard de leur direction (*La Liberté* du 15 juin). »

CHARLES GRANDJEAN

La Régie des forêts des Hameaux de Payerne fête ses 500 ans du 27 juillet au 4 août prochain

Tout pour sauvegarder le patrimoine

« CHANTAL ROULEAU

Jubilé » Sur les hameaux de Payerne existe une tradition bien ancrée. Les forêts des «villages d'en haut» – Vers-chez-Perrin, Vers-chez-Savary, Corges et Etrabloz – ne sont pas exploitées par le canton ou la commune. Par un acte du 27 avril 1518, l'Abbaye de Payerne – alors propriétaire du terrain – accorde en effet aux habitants des hameaux le droit de couper dans ses forêts le bois pour son usage. Quelques siècles plus tard, en 1818, la Régie des forêts des Hameaux est créée pour gérer le domaine forestier. L'association fête le 500^e anniversaire de ce droit de coupe du 27 juillet au 4 août à Vers-chez-Perrin avec différentes activités dont la fabrication d'une meule à charbon et la participation du conseiller fédéral Guy Parmelin le jour de la fête nationale du 1^{er} Août (voir ci-après).

«Ces droits permettaient aux habitants des hameaux de survivre»

Philippe Savary

Mais que fait cette régie et comment a-t-elle évolué au fil des siècles? «Nous assurons la sauvegarde et l'entretien du patrimoine des hameaux», indique Philippe Savary, président du conseil de régie. A l'origine, les habitants avaient demandé la permission d'utiliser le bois mort dans les forêts, ce qui leur a été accordé par le prieur de Payerne. Ils pouvaient également laisser paître leurs porcs qui se nourrissaient de glands de chênes. «Ces droits permettaient aux habitants des hameaux de survivre. Ils pouvaient ainsi faire du feu et se nourrir de la viande de porc», souligne Philippe Savary.

Une fraction de commune

Si aujourd'hui les porcs ne glandent plus dans les forêts des hameaux, l'exploitation du bois demeure. «Ce privilège nous a été accordé à perpétuité, commente Philippe Savary. Même si c'est folklorique, c'est une tradition qui est importante et à laquelle nous tenons.»



Le président de la régie des hameaux Philippe Savary est entouré d'Henri Ney (à g.) et de Marcel Perrin et Serge Savary, anciens et actuels membres de la régie. Alain Wicht

Les hameaux sont traités comme une fraction de commune et sont gérés comme s'ils étaient des entités propres. La régie a ainsi un exécutif (le conseil de régie) composé de cinq membres dont le président – soit l'équivalent d'une Municipalité chez les Vaudois ou d'un Conseil communal chez les Fribourgeois – et d'un législatif. «Nous sommes dépendants de la loi sur les communes vaudoises et organisons nos votations en

même temps que les votations communales, tous les cinq ans», souligne Philippe Savary. Deux assemblées ont lieu par année: une pour le budget, une autre pour les comptes. «Avant, il n'y en avait qu'une, qui avait lieu traditionnellement le 15 janvier. Nous avons gardé celle-ci. Si cette date tombe un dimanche ou un jour de foire, elle est avancée ou repoussée d'un jour. Sinon, c'est toujours le 15 janvier», précise le président.

Tout bourgeois de Payerne étant propriétaire d'un immeuble dans les hameaux et y habitant peut faire partie de la régie. Pour avoir le «droit de bois», soit de couper le bois dans la forêt pour son usage, il faut en outre payer un droit d'entrée qui est aujourd'hui de 7500 francs. Des corvées – entretien des forêts, des chemins ou encore sylviculture – doivent également être faites. Le droit est transmissible à la succession jusqu'à

deux générations. Auparavant, seuls les fils pouvaient en hériter. «J'ai mis fin à cette injustice lorsque j'étais secrétaire de la régie dans les années 1980. Maintenant, les filles peuvent aussi avoir le droit de bois et faire partie du législatif», relate Gabriel Golliez, ancien membre de la régie, précisant que deux femmes en bénéficient aujourd'hui.

Il est en outre possible de renoncer à son droit de bois. De

plus d'une trentaine d'ayants droit dans les années 1980, il n'y en a plus que neuf. Le législatif compte quant à lui 25 membres. «Il faut avoir le temps de s'occuper de l'abattage des arbres et de faire les corvées d'entretien. Les intéressés se font de plus en plus rares, d'autant plus que le prix de vente du bois est dérisoire», précise Philippe Savary.

Lots aux enchères

Les hameaux, où habitent aujourd'hui 275 personnes, comptent 42 hectares de forêts où sont coupés entre 150 et 170 m³ de bois par année. Lors des assemblées, des lots sont mis aux enchères et les ayants droit peuvent miser sur celui qui les intéresse. Les mises se situent normalement entre 20 et 110 francs le lot. «A ma connaissance, la plus haute mise s'est élevée à 600 francs. Deux têtus voulaient le lot et faisaient augmenter les enchères. Il y avait un grand chêne sur la parcelle, un bel arbre», se souvient Henri Ney, ancien membre de la régie. »

NEUF JOURS D'ANIMATIONS SONT PRÉVUS, AVEC GUY PARMELIN EN VEDETTE

Neuf jours de fête sont prévus du 27 juillet au 4 août à Vers-chez-Perrin pour le 500^e anniversaire de la Régie des hameaux de Payerne sur le thème d'une meule à charbon. Les festivités commencent donc le vendredi pour la soirée *Guinness Forest* avec l'allumage de la meule et des concerts de groupes de la région. Le samedi, marché campagnard et animations forestières sont au programme. «Nous ferons des démonstrations d'abattage d'arbres à l'ancienne», a précisé Serge Savary, membre du comité d'organisation respon-

sable des animations, hier lors d'une conférence de presse.

En semaine, musique et différentes restaurations sont au menu avec comme point d'orgue la soirée du 1^{er} Août. Le conseiller fédéral Guy Parmelin sera de la partie avec un cortège et une partie officielle prévue dès 20h. Des navettes gratuites assureront ce soir-là le transport depuis Payerne. Le vendredi 3 août aura lieu l'ouverture de la meule à charbon.

La dernière journée sera marquée notamment par des animations montrant les méthodes de

coupe actuelles. «A 10h30, nous allons abattre un arbre sur une voiture. Nous voulons sensibiliser les gens, montrer l'impact d'un arbre qui tombe», explique Serge Savary. L'entrée sur le site des festivités est gratuite. Le budget de la manifestation, dont le montant n'est pas communiqué, est quant à lui assuré par des sponsors, dont la commune de Payerne. Une moyenne de 400 visiteurs par soir est attendue. CR

» Programme complet: www.meule2018.ch